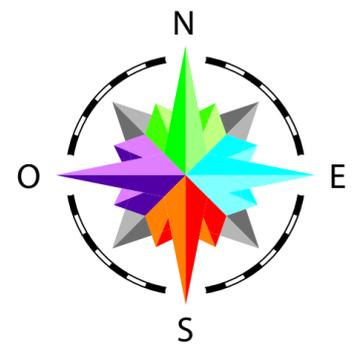


Port du masque obligatoire

Légende

-  Le samedi et le dimanche de 10h à 19h
-  Établissements scolaires : aux heures d'entrée et de sortie
-  Marchés en plein air : aux jours et heures d'ouverture

Et lors de toute animation, manifestation, brocante ou rassemblement sur toute la commune, en extérieur comme en intérieur.



Centre de formation du bâtiment

Collège

École Jean Zay

École Varenne

Pole enfance & École Dormoy

École Burlot

Marché du Pré Salé

Marché de la Ferme-modèle